



Revue en ligne *Camenae*

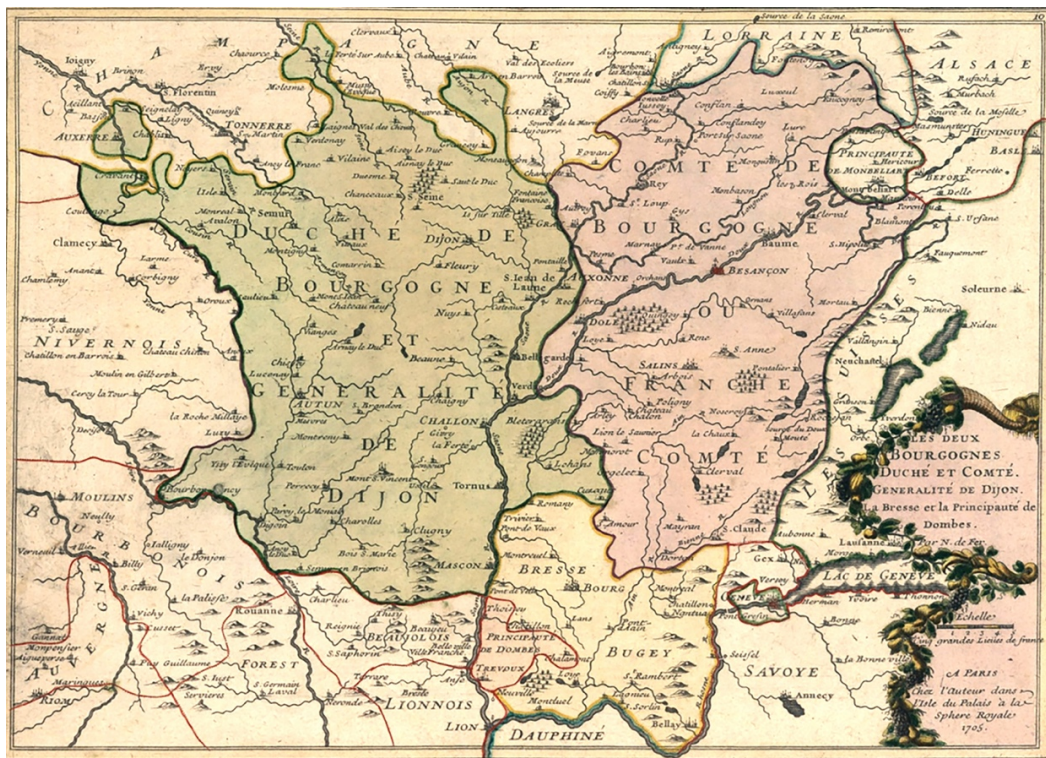
<https://www.saprat.fr/instrumenta/revues/revue-en-ligne-camenae/>

ISSN 2102-5541

Numéro 35, avril 2026

## HUMANISTES BOURGUIGNONS ET FRANCS-COMTOIS, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> SIÈCLES

sous la direction de Sylvie Laigneau-Fontaine  
actes des journées de présentation tenues à la salle de l'Académie des sciences,  
arts et belles-lettres de Dijon, les 28 et 29 janvier 2025



**Illustration :** Carte des deux Bourgognes de Nicolas de Fer, *Les deux Bourgognes. Duché et Comté. Generalité de Dijon...*, Paris, 1705.

**Pour citer cet article :**

Guillaume BONNET, « Du latin au français : la trajectoire de Bernard de La Monnoye », *Humanistes bourguignons et francs-comtois, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles* (dir. S. Laigneau-Fontaine), *Camenae*, 35, avril 2026.



*Humanistes bourguignons et francs-comtois, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, revue *Camenae* n° 35 © 2026 by S. Laigneau-Fontaine is licensed under CC BY-NC-ND 4.0

Guillaume BONNET

## DU LATIN AU FRANÇAIS : LA TRAJECTOIRE DE BERNARD DE LA MONNOYE

Bernard de La Monnoye est connu pour ses travaux d'érudition, bibliographiques<sup>1</sup> ou attachés, par exemple, à l'identification de l'auteur du *Moyen de parvenir*, Béroalde de Verville<sup>2</sup>. On cite aussi son édition des *Menagiana* de 1715<sup>3</sup>, qu'il procura très augmentée – doublée en fait – d'anecdotes, corrections et autres détails philologiques. C'est en reconnaissance de ce type de travaux qu'il fut élu, à l'unanimité, à l'Académie française en décembre 1713, au siège de Régnier-Desmarais, son défunt secrétaire perpétuel. Aujourd'hui, enfin, on se souvient encore de ses *Noëi* bourguignons, récolte publiée à partir de 1700 de poèmes populaires en dialecte de « la Côte », oscillant entre piété et satire sociale. Ces *Noëls* furent un grand succès de librairie dès leur parution et au moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. La réputation qu'il y gagna lui valut une rue, et pas des moins bien situées, dans le centre de Dijon, le long du théâtre municipal – de style d'ailleurs néo-classique.

C'est pourtant comme poète latin qu'il a commencé dans les lettres, et sa trajectoire peut être tenue comme révélatrice de l'évolution finale du latin littéraire en France. Pour mieux apprécier celle-ci, on trouvera bon d'en adosser l'étude à la carrière glorieuse, mais plus courte, d'un contemporain : Jean-Baptiste Santeul. Les deux auteurs partagent en effet bien des points sur lesquels on s'attachera d'abord, afin de mesurer pourquoi La Monnoye a pris des distances avec le modèle de carrière littéraire auquel il paraissait voué<sup>5</sup>. Le « prince des poètes latins » de son temps, pensionné par Louis XIV, traduit par Corneille (« Au roi, sur sa libéralité envers les marchands de la ville de Paris », d'après le poème n° 34 Bonnet, « La

<sup>1</sup> *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas*. Nouvelle édition... revue, corrigée et augmentée d'un Discours sur le progrès des lettres en France et des remarques historiques, critiques et littéraires de M. de La Monnoye, et de M. le président Bouhier,... de M. Falconet,... par M. Rigoley de Juvigny, Paris, Saillant et Nyon, 1772-1773, 6 vol. in-4°.

<sup>2</sup> *Le Moyen de parvenir : contenant la raison de tout ce qui a été, est et sera*. Dernière édition, Exactly corrigée, & augmentée d'une Table des Matières. Tome premier [et second], s.l.n.d., 2 vol. in-12. La Monnoye est l'auteur de la dissertation liminaire.

<sup>3</sup> *Menagiana, ou Les bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage*, recueillies par ses amis. 3<sup>e</sup> édition, plus ample de moitié et plus correcte que les précédentes, Paris, F. Delaulne, 1715, 4 vol. in-12.

<sup>4</sup> La bonne édition est alors de F. Fertault, *Les Noëls bourguignons de Bernard de La Monnoye (Gui-Barôzai), de l'Académie française, suivis des Noëls mâconnais du P. Lhuillier (le Parrain de Bliaise)*, deuxième édition retouchée et augmentée de documents nouveaux... Paris, Locard-Davi et C. Vanier - Chalon-sur-Saône, Mucey, 1858.

<sup>5</sup> Quoiqu'on ne dispose pas d'une édition satisfaisante des œuvres latines de La Monnoye. Si beaucoup en a sans doute été perdu, ou simplement non conservé, on trouvera certaines de ses pièces dans des recueils. Première en date est l'anthologie latine intitulée *Poetarum ex Academia Gallica, qui latinè, aut gravè scripserunt, carmina*, due à l'abbé d'Olivet, qui connut plusieurs éditions, en 1738 puis, amplifiée, en 1740 et encore en 1743 sous le titre de *Recentiores poetae latini et graeci selecti quinque*. Le dernier poète retenu est La Monnoye, avec quarante pièces. Suivent chronologiquement les *Œuvres choisies de Bernard de La Monnoye, de l'Académie française en deux volumes, in-quarto*, parues en 1769-1770 (ci-après : *Œuvres*). Le compilateur, Jean Antoine Rigoley de Juvigny, ami du fils du poète, affirme avoir eu accès à beaucoup de documents personnels et familiaux, qui assurent l'authenticité et la correction de ce qu'il édite. Rigoley, parlant d'œuvres « choisies », a en fait éliminé des textes en prose comme les *Noëls*, et, pour ce qui nous concerne, des dissertations érudites en latin. Les œuvres y sont classées par genres. La BnF conserve en outre un petit nombre de brochures en latin... Nous n'avons pu avoir accès à l'édition (plus complète ?) des *Poésies* de La Monnoye, commencée aux éditions Les Caractères d'Ulysse, à Saint-Christophe-en-Bresse (Saône-et-Loire) en 2010 (pour le t. 1), dont il n'est pas assuré qu'elle se poursuive.

pompe du pont Notre-Dame », d'après la pièce n° 126 Bonnet, etc.), moqué par Boileau (épigr. 19 « Sur la manière de réciter du poète S. »), naquit 11 ans seulement avant La Monnoye si bien qu'il est légitime de le tenir comme représentant de la même génération d'humanistes. On peut se risquer à mettre en parallèle les deux hommes qui finissent leur vie – La Monnoye trente et un ans après l'autre – dans deux époques nettement distinctes du point de vue littéraire.

Tous deux sont des bourgeois de leur ville, Santeul issu d'une famille plus fortunée que La Monnoye (sans particule !), fils de marchand pâtissier. Tous deux doivent tout, pour ce qui nous concerne, l'existence littéraire, à leur éducation dans un collège, passage qui les mit tous deux à même de s'exprimer en latin couramment – le latin est alors la langue de l'enseignement. Ils se sont en outre connus, rencontrés et appréciés.

Santeul (1630-1697) est né un peu avant La Monnoye (1641-1728), mais mort beaucoup plus tôt, à soixante-six ans, quand La Monnoye lui survécut largement, pour mourir à quatre-vingt-sept ans. L'un comme l'autre est relié à la Bourgogne, et spécifiquement à Dijon : le premier parce que, protégé des Condé, il y allait à l'occasion et y mourut, assez brusquement il est vrai, lors d'un voyage du duc de Bourbon dont il faisait partie, et le second parce qu'il y est né et y a vécu les deux premiers tiers de sa vie au milieu d'un cercle de lettrés. C'est en 1707 que La Monnoye s'installe à Paris dont il fera sa résidence désormais pour la vingtaine d'années qu'il vivra encore – non sans garder des liens d'amitié étroits avec d'illustres Dijonnais, comme le président Bouhier et, pouvons-nous penser, faire des visites plus ou moins régulières au pays natal. C'est quand il était parisien qu'il fut élu, en 1713, à l'Académie française, tandis que Santeul avait en vain lorgné la « petite Académie », trente ans plus tôt.

L'exercice des vies parallèles trouve ses limites moins dans la reconnaissance que connut chacun d'eux – à ce jeu, Santeul fut peut-être plus fameux que lui – que dans la trajectoire des deux hommes, puisque si l'un fut une sorte de « prince des poètes » latins de son temps, l'autre se détourna de cette langue littéraire prestigieuse, mais pour lui seconde, et la confina, au fil d'une évolution personnelle, dans des bornes que nous noterons. L'écart entre les deux hommes nous servira à évaluer comment on en est arrivé au confinement du latin dans une aire de diffusion restreinte.

La comparaison des deux auteurs montre un véritable parallélisme de leur *tirocinium* poétique. Vite remarqué (dès le collège, en fait) comme très doué, La Monnoye commença à se faire un nom par un épithalame pour le mariage de M. Gyvez, fils de l'avocat du roi au bailliage d'Orléans, en 1663. Il résidait alors en cette ville où, faute d'une université à Dijon avant 1722, on l'avait alors envoyé pour étudier le droit civil. Précisons que ce choix s'expliquait alors parce qu'on n'enseignait pas le droit romain à l'université de Paris, qui aurait été aussi proche. De fait, on le destinait à la carrière d'avocat près le parlement de Bourgogne, ce qui semblait le meilleur débouché pour un jeune homme dont les talents nourrissaient les plus grandes espérances de sa famille. Il le devint effectivement, mais résigna très vite sa charge pour vivre dans une oisiveté savante au milieu de la société littéraire dijonnaise du temps. Cet « églogue », comme son éditeur et biographe Rigoley de Juvigny qualifie la pièce, est bien dans la ligne de ce qui se fait alors. Santeul<sup>6</sup> en compose pour les mariages des enfants, fils puis filles, d'un autre officier de robe, le puissant magistrat parisien Claude Le Peletier.

C'est que nous pouvons observer la persistance, en cette seconde moitié du siècle, d'un intérêt culturel et social pour la poésie latine de circonstance, comme on peut le constater en

<sup>6</sup> Nous nous permettons de renvoyer (par numéros de pièce) à notre édition : Jean-Baptiste Santeul, *Œuvre poétique complète*, Paris, Classiques Garnier, 2 vol., 2019. Ici, en l'occurrence, les pièces n° 57 et 58.

lisant Santeul. Nobles et robins ont été excellemment formés aux études classiques, que ce soit dans un collège des jésuites, ou à l'occasion d'un parcours universitaire les conduisant à la licence ès-arts (correspondant aux années de nos modernes collège et lycée), les universités s'étant réformées au début du siècle en adoptant les principes éducatifs des jésuites. Où que ce soit, donc, sept années passés à étudier exclusivement en latin ont formé de vrais latinistes et, en ce qui concerne les hommes de robe ou les serviteurs civils de l'État, une caste parfaitement à même de soutenir des échanges en latin – cela est même requis en ce qui concerne les diplomates –, mais au besoin, ou selon les circonstances, en troussant des vers ou en rédigeant un mémorandum. On a ainsi conservé de La Monnoye une *Epistola ad Michaellem Mattarium in qua... suas in ejus « Annales typographicos » et « Historiam Stephanorum » animadversiones modeste exponit*», publiée à titre posthume en 1733.

Un cadet de famille comme Santeul, qu'on a établi dans une situation ecclésiastique minimale – sous-diacre à l'abbaye royale de Saint-Victor de Paris – peut se livrer à sa passion de composer en s'assurant de l'existence d'un lectorat choisi. Il remerciera ainsi en vers d'un séjour à Chaville chez Le Tellier, complimentera le nouveau chancelier Boucherat, saluera le rachat par le marquis de Ménars de la bibliothèque de Jacques François de Thou, etc. On peut même penser qu'il aura monnayé certaines pièces d'apparat, comme on peut les appeler, à l'occasion d'un événement social important : le mariage des enfants Le Peletier, justement, ou la distinction d'un membre de la famille de Harlay, événement qui lui permet d'en évoquer la généalogie. Il paraît probable, même si, comme on a dit, l'on n'a pas conservé toute la production latine de La Monnoye, qu'il a cultivé cet usage, dont nous restent, éparses, des traces plus brèves.

À côté de son usage privé, évoquons un autre champ d'expression poétique pour le latin : le commentaire écrit d'œuvres visuelles réalisées en deux ou trois dimensions et destinées à une diffusion ou une exposition publique. Ces épigraphes peuvent faire l'objet d'une commande, ce qui est spécialement vrai pour les initiatives édilitaires comme la construction de bâtiments ou l'érection de statues et autres monuments publics, ou être librement proposées, par exemple quand le poète connaît un graveur ou un éditeur et lui propose une légende pour le travail qu'il est en train de produire ou d'imprimer.

Tel est le cas d'une légende (*Œuvres*, p. 252) prévue pour une gravure du portrait de dom Mabillon, légende qui doit avoir été composée avant la mort du savant bénédictin en 1707, et qui doit être antérieure :

*Quisquis ades, verte huc oculos : hic ille Mabillo est  
Quem labor assiduus, studio quem culta fideli  
Commendat pietas et, quae rarissima virtus,  
Nullo, magna licet, corrupta scientia fastu.*

Qui que tu sois, tourne par ici tes regards. Voici le fameux Mabillon, que recommandent un labeur assidu, une piété qu'entretient le zèle de sa foi et une science – c'est la vertu la plus rare – que n'a corrompue, si grande soit-elle, nul orgueil. (traduction personnelle)

Texte et langue d'usage sont tout-à-fait similaires à telle autre légende que produisit Santeul pour une image du Père Le Fèvre, théologien et supérieur des récollets, mort en 1694 (n° 326 Bonnet). Plus loin (*Œuvre*, p. 277), on trouve une proposition d'épigraphe pour une statue équestre au centre de la place en hémicycle devant le Palais des ducs.

*Cernitis ? Hic ille est factis quam nomine major  
Europae Lodoix terror amorque simul,  
Cujus ut aeternum fruaretur Divio vultu*

*Hoc sibi Vulcanum fundere jussit opus.  
Prodiit artifice moles formata camino  
Burgundisque sui retulit ora Jovis.  
Quod si non aquila vebitur, nempe illa potentem  
Expavit toties quae fuit icta manum*

Voyez-vous ? Cet homme devant vous, plus grand par son nom que par ses exploits, c'est Louis, objet de la crainte et tout ensemble de l'adoration de l'Europe. Pour que Dijon pût jouir à jamais de son visage, à Vulcain il ordonna de lui fondre cette œuvre. Sa masse sortit toute formée du four exprès bâti et ramena aux Bourguignons ses traits en roi des dieux. Si ce n'est pas un aigle qui le transporte, c'est, n'est-ce pas ? qu'il s'effraya de sa main puissante, lui qui si souvent s'en trouva frappé<sup>7</sup> ! (traduction personnelle)

Cette dédicace fut-elle seulement proposée pour le socle de la statue équestre que l'on voit sur un tableau de Lallemand, conservé au Musée des beaux-arts de Dijon, représentant la place Royale (aujourd'hui place de la Liberté) en 1781 ? La statue, par Le Hongre, fut en tout cas achevée en 1690, mais installée seulement en 1720, le socle étant terminé une vingtaine d'années plus tard. Quoi qu'il en soit, en composant ces vers latins, La Monnoye jouait pleinement le jeu d'une littérature publique d'apparat dont l'expression latine était courante. On trouve d'ailleurs un texte similaire dans l'œuvre de Santeul pour une statue équestre destinée à Nantes, cette fois, et qui fut finalement installée, plus tard, au siège du parlement de Bretagne, à Rennes (n° 45 Bonnet).

Dernier domaine où l'on rencontre, à l'époque, la poésie d'expression latine – laissons de côté le théâtre scolaire jésuite, qui ne concerne ni l'un ni l'autre des deux auteurs considérés – la poésie religieuse, naturellement. A partir de 1675 environ, on observe une efflorescence du genre *hymnique* due au mouvement de renouvellement du bréviaire romain, amplifié, sinon déclenché, en France à l'initiative de Paul Péliisson-Fontanier, économiste commendataire de l'abbaye de Cluny. Ce renouvellement épousait une volonté de plusieurs papes post-tridentins, Urbain VIII en dernier lieu, qui avaient suscité diverses commissions visant à toiletter le bréviaire romain.

En France, plus particulièrement, il flattait aussi la volonté d'autonomie de l'Église nationale. Il pouvait trouver un écho favorable dans le sentiment des élites, civiles et ecclésiastiques, qu'était alors effective et vivante dans leurs milieux une pleine maîtrise du latin classique dans sa dimension littéraire, écrite et éventuellement chantée à l'office<sup>8</sup>. On entreprit donc de remplacer, dans le bréviaire, par la métrique éolienne les pièces médiévales jugées barbares au regard des canons classiques, en n'épargnant guère que saint Thomas d'Aquin ou Sédulius Scottus.

Commencée dans l'ordre de Cluny, la réécriture gagna le clergé séculier, diocèse après diocèse, comme une sorte de mode, et d'abord le diocèse de Paris. Pour son bréviaire, promulgué en 1680, Santeul avait déjà livré huit lots d'hymnes du sanctoral (nous emploierons ici le terme de « lot » étant donné que ces hymnes se subdivisent en plusieurs pièces – jusqu'à six ou huit – en fonction des occasions et nécessités liturgiques). Sans imiter la productivité ultérieure de Santeul qui, tour à tour sollicité par différents diocèses ainsi que par l'ordre de Cluny, produisit au total, sur une vingtaine d'années, plus de quatre-vingts lots d'hymnes, La Monnoye en livra deux tout au moins parvenus jusqu'à nous sous la forme de brochures imprimées s.l.n.d. Les destinataires en sont soigneusement choisis, puisqu'il s'agit de saint Bénigne, le patron de la ville de Dijon et de la grande abbaye bénédictine du centre-

<sup>7</sup> Allusion aux défaites répétées des troupes de l'empereur devant celles du roi de France.

<sup>8</sup> À ce sujet, on pourra consulter, de Santeul, la curieuse pièce n° 283 (Bonnet), dédiée à l'évêque de Montpellier, « Comment et dans quelles dispositions les clercs doivent réciter les heures canoniques ».

ville – dont l'église est, depuis le concordat napoléonien, l'actuelle cathédrale diocésaine –, et de saint Mammès, premier évêque et dédicataire de la cathédrale de Langres, diocèse qui, jusqu'en 1731, fut celui dont dépendait la capitale bourguignonne<sup>9</sup>.

Les œuvres comme la typologie font de La Monnoye un poète d'expression latine tout à fait comparable à Santeul, l'ampleur de l'œuvre et des destinataires en moins. On peut se l'expliquer par la différence dans les appuis et relations, le poète victorin bénéficiant des réseaux familiaux (famille d'échevins) qui l'avaient fait appointer comme poète officiel de la Ville de Paris, et le mettaient en mesure de fréquenter les grands, ministres comme Louvois ou princes de sang, comme les Bourbon Condé ; La Monnoye, lui, frayait avec ces Messieurs du parlement de Dijon. Il finit d'ailleurs par acheter une paisible charge de conseiller correcteur auprès de la chambre des comptes de la province, qui lui laissait tout le loisir nécessaire au commerce des beaux esprits.

La comparaison des deux auteurs trouve d'ailleurs sa pertinence dans les liens qui s'étaient noués entre eux. Santeul reconnaissait volontiers en La Monnoye un pair – peut-être pas tout à fait, compte tenu de son orgueil, qui était grand – et disait publiquement qu'il ne voyait que le Dijonnais qui pût aussi bien tourner le latin que lui. Cette prédilection avait sans doute aussi l'intérêt de maintenir à la marge les pères jésuites, Commire, Rapin et d'autres, avec lesquels Santeul entretenait des relations mouvantes. Elle est en tout cas publiquement affichée dans un long et virulent poème satirique de Santeul (n° 322 Bonnet) composé en 1693, soit à la fin de la vie du poète. Le prétexte en était un accident parisien peu banal : le littérateur et évêque d'Avranches Huet avait perdu une partie notable de sa bibliothèque quand sa maison parisienne avait été engloutie dans une de ces galeries qui minent la Montagne Sainte-Geneviève. Santeul de confondre alors, dans sa *Bibliotheca Huetiana telluris hiatus absorbta*, livres et auteurs, d'expression française comme latine, en un règlement de comptes littéraires général qui imagine comment tel écrivain tombe verticalement et sans promettre de regret, comment tel autre essaie de s'accrocher à un camarade qui ne demande qu'à se débarrasser de lui pour se sauver soi-même, etc. Dans la peinture de ce désastre burlesque, après avoir épinglé Boileau, qui l'avait raillé, et avant d'encenser Corneille, qu'il chérit parce que l'illustre poète a bien voulu traduire de ses vers, Santeul écrit (vers 139-140) :

*Vt purum mediis micat in fornacibus aurum  
sic fulges inter, terse Moneta, rogos.*

Comme l'or épuré scintille au milieu du fourneau, ainsi, raffiné La Monnoye, resplendis-tu au milieu de ce bûcher funéraire.

Cette estime littéraire est payée de retour, et l'on voit La Monnoye traduire volontiers en français, dans des vers habilement tournés, des pièces du victorin, brèves ou longues : ainsi la *Requête des vieilles fontaines de Paris à Henri de Fourcy (prévôt de Paris) contre les nouvelles* s.l.n.d. (d'après le n° 146 Bonnet) ou, en 1683, l'*Ode à Paul Pélisson sur le roi, défenseur de la religion de ses aïeux* (d'après le n° 36 Bonnet)<sup>10</sup>. Parmi les pièces plus brèves, citons ici l'épigramme de l'amphithéâtre de Saint-Côme, à Paris (*Œuvre*, p. 372) :

<sup>9</sup> Brochures in-quarto respectivement intitulées *Divo Benigno, presbytero et martyri, hymni* et *Divo Mammeti martyri, hymni*. On peut sans se tromper en dater la composition des années 80 du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>10</sup> De cette traduction date le premier rapport personnel assuré entre les deux poètes. Parvenue entre les mains de Santeul, elle fut par lui soumise, semble-t-il à l'insu du traducteur, au premier concours de poésie française de l'Académie, la même année, concours qui avait pour thème « Les grandes choses faites par le roi en faveur de la Religion ». La traduction de La Monnoye remporta le prix, mais l'auteur du texte original, latin, prétendit garder pour lui et médaille et gratification. Une transaction amiable régla le différend : débuts bien scabreux

Jadis le mépris de la vie  
Ouvroit l'amphithéâtre à de sanglans combats.  
Le nôtre n'est ouvert que dans la sage envie  
D'avoir à retarder le terme du trépas.

Cette pièce traduit l'inscription n° 318 Bonnet :

*Ad caedes hominum prisca amphitheatra patebant :  
hic longum ut discant vivere nostra patent.*

Le poète puni (*Œuvre* p. 192-195) mérite qu'on s'y arrête un peu. Cette pièce traduit le *Poeta in rure Cantiliaco a duce Borbonia multatus ob ejus laudes praetermissas* de 1694 (n° 345 Bonnet). Ce choix précis nous paraît en lui-même révélateur de cette amitié. Dans ce poème, en effet, Santeul s'efforçait d'atténuer, en donnant de l'incident une version personnelle, l'écho gênant, dans le monde littéraire parisien, d'un soufflet reçu de la duchesse de Bourbon, Mlle de Nantes, bâtarde de Louis XIV. L'incident faisait depuis, on s'en doute, les gorges chaudes, spécialement dans l'entourage de son pire ami, le Père Commire. Traduite en français, cette pièce, outre qu'elle satisfaisait le goût prononcé de La Monnoye pour les situations plaisantes, démultipliait par le choix du français la portée de la manœuvre de Santeul destinée à protéger son amour-propre.

On voit que La Monnoye a le goût de la traduction. Il l'exerce aussi – et c'est le dernier aspect de sa production à évoquer – en proposant la version latine de tel poème grec de l'Anthologie (*Œuvre*, p. 180), de vers français (qu'il ne revendique pas pour lui) sur une jeune femme morte en couches (*Œuvre*, p. 229), ou en résumant en cinq vers (*Œuvre*, p. 220) la *Querelle du cidre*, plaisant échange poétique latin qu'il traduit préalablement en vers français. Cette querelle impliquait le poète Normand Charles Ybert et le Champenois Coffin, professeur au collège parisien de Dormans, lequel avait répondu par un hymne aux vins de sa région à une remarque déplaisante figurant dans une exaltation du vin de Bourgogne composée par un compatriote de La Monnoye, Bénigne Grenan, professeur au collège d'Harcourt, de la même université de Paris. Au *pentastichon*

*Pomonae latice et non violabile nectar  
Proh scelus! infecit limo graveolente poeta.  
Ne tamen, ô mea gens, Campanum incessite vatem :  
Non niger est, sed Silleriis Musa ebria fumis  
Neustriacum haud poterat limo discernere nectar.*

succède toutefois immédiatement une adaptation en quelques vers français :

Si dans ses vers piquans un lyrique menteur  
A traité de limon le jus de Normandie,  
Amis, qui connaissez l'auteur,  
Pardonnez à sa Muse un peu trop étourdie.  
De son cher silleri, bu trop avidement,  
Sans doute une vapeur obscure  
Lui fit prendre dans ce moment  
Pour un limon grossier une liqueur si pure.

d'une estime qui n'interdit pas au Bourguignon de décocher contre le victorin quelques épigrammes (en français) moqueuses : cf. *Œuvre*, p. 256-257 !

Car c'est en fait en français que la Muse de La Monnoye s'exprime de préférence. La consultation des *Œuvres choisies* révèle en effet la très large prédominance des vers français. Même, s'il faut suivre les bibliographes, nous disposerions d'une édition personnellement procurée par La Monnoye en 1714, sous couvert d'anonymat, d'un *Recueil de pièces choisies*, tant en prose qu'en vers. Ses deux volumes livrent une collection d'épigrammes, devises, légendes, compliments et autres pièces de circonstance, le plus souvent des pièces courtes, donc, et plaisantes exclusivement composées en français. Cet anonymat peut surprendre puisque La Monnoye venait d'entrer à l'Académie. Voulait-il ainsi préserver la réputation de sérieux de ses travaux d'érudition ? Toujours est-il que cette dimension de poète français éloigne singulièrement La Monnoye de Santeul. Nous avons observé la ressemblance des deux trajectoires tant qu'il s'agissait de la pratique poétique latine. Sans doute Santeul avait-il noté le danger d'extinction de cette veine dans le domaine public, comme l'indiquent clairement, dès les années 1685, des épîtres adressées en vain à la « Petite Académie » pour plaider la cause du latin. La langue classique avait été terriblement atteinte par la rapide réfection en français des inscriptions de la Galerie des Glaces, composées d'abord en latin par Paul Tallemant et peintes en 1683. La Monnoye paraît en avoir tiré plus vite les conséquences, en « basculant » vers l'usage du français.

Cette conversion du latin au vernaculaire s'exprime de la manière la plus nette, sans doute, dans la traduction de l'hymnique religieuse, domaine réservé, s'il en est, du latin. C'est ainsi qu'en face de ses deux lots d'hymnes latines La Monnoye peut nous proposer une version en vers français de pas moins de sept lots composés par Santeul (*Œuvre*, p. 131 et suiv.) :

- hymnes à sainte Cécile = n° 266 Bonnet
- hymnes pour les apôtres = n° 268 Bonnet
- hymnes pour les apôtres = n° 270 Bonnet
- hymnes pour les martyrs = n° 271 Bonnet
- hymnes pour saint Jean de Dieu = n° 215 Bonnet
- hymnes pour saint Bernard = n° 245 Bonnet
- hymnes pour saint Victor = n° 233 Bonnet.

On ne pourra soutenir qu'il s'agit ici uniquement d'admiration, puisque c'est même de ses propres hymnes latines pour l'office de saint Bénigne que La Monnoye donne une version française (*Œuvres* p. 160). La démarche est significative : le latin est-il encore assez accessible pour permettre de se faire un nom, ou de soutenir une réputation de poète ? Visiblement, il ne permet pas de soutenir la dévotion des lecteurs – ou plutôt des lectrices.

Il faut en effet revenir sur l'environnement social de La Monnoye. Dans sa nouvelle résidence de Paris, il sera bientôt « l'un des Quarante », comme on appelait ces Messieurs de l'Académie française, et l'on attend de lui une expression française en tous ses écrits<sup>11</sup>. Quant à sa place à Dijon, avant 1707 et depuis de manière intermittente, elle est essentiellement mondaine, donc dans la société essentiellement mixte des salons, où les femmes sont d'ailleurs souvent prescriptrices – qu'on songe au succès des Deshoulières, mère et fille. Le français apparaît donc comme la langue partagée par les deux sexes dans le premier cercle des lecteurs / auditeurs de ses poèmes, dont le contenu *en français* pourrait se retrouver dans le *Recueil de pièces choisies*. En prenant en compte les conditions dans lesquelles La Monnoye manifeste son talent poétique, on s'explique mieux la traduction d'un nombre significatif d'épigrammes de Martial, par exemple : I 7, 10, 13, 16 (en trois versions), 19, 20, 21... (*Œuvres*,

<sup>11</sup> Ainsi fournit-il une traduction française (*Œuvres*, p. 198-203) des « vers latins de Monsieur Guérin, professeur en rhétorique au collège de Beauvais [en l'université de Paris, donc], présentés à Mr. le premier Président de Mêmes lorsqu'il assista le 28 juillet 1712, à la dispute que son neveu, Louis-Antoine de La Roche de Fontenelles, soutint en public au Collège de Beauvais, sur la troisième Décade de Tite-Live et sur les vies de Fabius et de Paul-Émile, par Plutarque ».

p. 197 et suiv.). Il s'agit de rendre accessible à une partie du public le sel d'un auteur que les anciens élèves des jésuites ou de l'Université comprennent bien, mais qui reste inaccessible à la plupart des femmes qui n'ont pas suivi une éducation humaniste aussi complète.

Avec l'évolution significative de l'enseignement universitaire, la situation ne va pas s'améliorant. C'est en effet qu'un mouvement de fond atteint alors l'Université, avec les idées pédagogiques de Charles Rollin, idées que celui-ci mit en place au collège de Beauvais, qu'il dirigea après deux années à la tête de l'université de Paris (1694-1696), et dont il assurera la promotion dans le *Traité des études* (1726- 1728) – c'est le moment où s'éteint Bernard de La Monnoye. Rollin prône l'utilisation plus large de la langue vernaculaire, en particulier pour certaines matières, histoire, géographie, qui s'autonomisent alors de l'explication de texte latin, jusqu'alors exclusive. Pratiquement, dans les classes, c'est la version latine qui est promue contre le thème. Substituer le français au latin comme langue d'usage dans les écoles, c'est tarir à moyen terme le vivier des lecteurs capables de goûter la littérature latine contemporaine. Il n'est en outre plus guère envisageable que telle dynastie parlementaire commande un épithalame ou une déploration ; et en ce qui concerne l'épigraphie, l'exemple de la Galerie des Glaces y a déjà promu le français, comme on a vu. L'actualité de la dévotion privée pousse ainsi, en 1726 encore, La Monnoye à traduire (*Œuvre*, p. 164) les hymnes latines toute récentes que Coffin avait composées pour saluer le miracle de la procession de Sainte-Marguerite, église parisienne, le 31 mai 1725.

Dans ces conditions, il faut sans doute considérer comme un ultime avatar de la poésie latine le fait que La Monnoye y recourt pour composer des contes licencieux, d'inspirations variées. De quand date chez lui cette pratique ? Il est difficile de le dire, mais elle parut suffisamment notable à son ami l'abbé d'Olivet pour entrer très majoritairement dans la composition de la série de quarante pièces de La Monnoye qu'il choisit, quelques années après la mort du poète, pour son anthologie de poésie latine et grecque contemporaine (cf. *supra*, note 5).

L'examen que l'on peut faire de ces pièces, dont on trouvera en annexe une analyse sommaire, nous montre un La Monnoye oscillant entre le sourire parfois leste de La Fontaine et un graveleux plus appuyé, voire franchement licencieux. Dans le ton du fabuliste se maintient la pièce intitulée *Vir personatus*, « L'époux masqué » :

*Vxorē noctu vir personatus adivit.  
Jacebat illa jam toro.  
Accedit, manibus tentat, dein oscula jungens  
Dulces in amplexus ruit.  
Mox posita ridens post ultima gaudia larva  
« Mene uxor, inquit, noveras ?  
Increpat haec contra : « Quid me sic, improbe, fallis ?  
Vah ! Nesciebam quis foret. »*

Un époux masqué vint, une nuit, trouver son épouse. Déjà elle était sur son lit étendue. Il s'approche, palpe, puis passe aux baisers et se rue à de doux emportements. Bientôt, le masque ôté après un ultime assaut, « Ma femme, dit-il, tu me reconnaissais ? » Mais elle de le gourmander : « Pourquoi cherches-tu ainsi à me tromper, mauvaise bête ? Hé ! C'est que j'ignorais qui c'était ! » (traduction personnelle)

L'explicite y apparaît gazé (*amplexus, gaudia*) plus sûrement que dans telle autre, comme *Ancilla herae praelata*, « La servante préférée à sa maîtresse » :

*Forte suum dulci, lumbos vibrare perita  
Devinctum amplexu Lisa tenebat herum.*

*Quem sic affata est media inter gaudia : « mene,  
An dominam mavis ? Aptius utra facit ?  
— Tu melius, tu Lisa facis », respondit. At illa « Credo,  
ait : nemo non mihi dicet idem. »*

Un jour Lisa, entendue à jouer des reïns, tenait enlacé son maître en une douce étreinte. Voici qu'elle lui dit, au milieu du déduit : « C'est moi ou la maîtresse que tu préfères ? Laquelle fait cela le mieux ? — C'est toi, c'est toi qui l'emportes, Lisa », répondit-il. Mais alors elle : « Je crois bien ! Il n'y en a pas un qui me dira le contraire ! » (traduction personnelle)

Dans cette seconde pièce, le sel d'un « pas un » faisant allusion aux nombreux rivaux du maître, y compris dans les bras de son épouse, est singulièrement relevé d'expression plus directe, comme *lumbos vibrare* ou *aptius facere*.

Le choix du latin, ici, par La Monnoye s'explique assez bien par le même contexte de production / récitation / lecture. Puisque les femmes, dont l'éducation a été moins poussée que les hommes, n'entendent pas le latin, et que les enfants n'y ont pas encore été formés, la langue d'Horace et Virgile devient un véhicule commode pour des polissonneries. Français pour les femmes, remarquera-t-on, et latin pour les hommes : la littérature qu'on fait pour les salons est bien marquée en genre.

La trajectoire de La Monnoye, mesurée à l'aune de celle de Santeul qui fut son quasi contemporain, permet de constater le processus d'effacement du latin. Langue poétique alternative au français mais *de plein exercice*, si l'on peut dire, avec un Santeul pensionné par le roi au même titre que Corneille ou Boileau, le latin n'arrive pas à retenir exclusivement La Monnoye, il est vrai moins soutenu socialement – ce qui fait *a contrario* passer Santeul pour un feu attardé du latin littéraire vivant.

Conservé jusqu'à la fin par un La Monnoye assez doué pour rimer *utraque lingua*, le latin n'est plus la langue d'apparat des commandes à visée de démonstration sociale du XVII<sup>e</sup> siècle ; il est devenu une barrière pour l'expression d'une piété personnelle, et en même temps un refuge pour ce qu'on veut mettre hors de portée des femmes et des enfants. Avec ce dernier et peu glorieux usage, on n'est pas loin de celui qu'en feront plus tard les historiens désireux, comme G. Lenotre, d'épargner à certains lecteurs – souvent des lectrices, du reste – les détails choquants d'un récit comme celui de *La captivité et la mort de Marie-Antoinette* (1897). Ce triste constat est-il limité à la trajectoire personnelle de La Monnoye ? Rien n'est moins sûr. Le remarquable parcours intellectuel d'Anne Le Fèvre, épouse d'André Dacier, qui fut une enfant prodige dans le domaine des humanités classiques, nous la montre renonçant à ses éditions d'auteurs antiques commentés en latin<sup>12</sup> pour de plus accessibles traductions en vernaculaire<sup>13</sup>. Si nous l'évoquons en concluant cet examen, elle qui se cantonna dans les travaux de philologie et d'érudition, à la différence du poète La Monnoye, c'est que, parmi les restes conservés de la production latine de notre Dijonnais, figure une *Ad v.c. Andream Dacerium, de obitu Annae Fabrae conjugis elegia* imprimée en brochure au décès d'Anne Dacier, en 1720 : le tombeau du latin vivant les réunissait.

<sup>12</sup> L. *Annaei Flori Rerum Romanarum epitome. Interpretatione et notis illustravit Anna Tanaquilli Fabri filia. Jussu Christianissimi Regis, in usum Serenissimi Delphini*, Parisiis, Apud Fredericum Leonard, 1674. In-4° ; *Sex. Aurelii Victoris Historiae Romanae compendium. Interpretatione et notis illustravit Anna Tanaquilli Fabri filia. Jussu Christianissimi Regis, in usum Serenissimi Delphini*, Paris, Denys Thierry, 1681. In-4°.

<sup>13</sup> *Comédie[s] de Plaute, traduite[s] en françois par Mademoiselle Le Fèvre, avec des Remarques et un Examen selon les Regles du Theatre*, Paris, Denys Thierry et Claude Barbin, 1683. 3 vol. in-12 ; *Les Comédies de Térence, traduites en françois, avec des Remarques, Par Madame D\*\*\**, Paris, Denys Thierry et Claude Barbin, 1688. 3 vol. in-12.

BIBLIOGRAPHIE

BONNET, G., *Jean-Baptiste Santeul, Œuvre poétique complète*, Paris, Classiques Garnier, 2 vol., 2019.

D'OLIVET, P.-J., abbé d', *Recentiores poetae latini et graeci selecti quinque*, Leyden Francfort, La Haye, Sumptibus societatis, 1743.

RIGOLEY DE JUVIGNY, J.-A., *Œuvres choisies de Bernard de La Monnoye, de l'Académie française en deux volumes, in-quarto*, La Haye, Charles le Vier – Paris, Saugrain le jeune - Dijon, F. Des Ventes, 1770.

APPENDICE

Analyse sommaire des poèmes latins de La Monnoye retenus par l'abbé d'Olivet dans son édition des *Recentiores poetae*, p. 307 et suiv. :

*Herus auarus et famulus*, 12 vers, conte

*Culex Lycoridem pungens*, 26 vers, conte

*Podager merobibus*, 12 vers, conte

*Helius Eobanus Hesus*, 29 vers, anecdote plaisante sur le poète néo-latin hessois Eoban Hesse

*Ad Crispum*, 4 vers, épigramme

(*Ad Jos. Olivetum*, 2 vers, envoi en grec)

*Marcolfus judex, ad Johannem Buberium in senatu Divionensi praesidem*, 46 vers, conte

*De Ennio et Jove*, 15 vers, anecdote

*Julius II et Germani*, 16 vers, anecdote

*Ad Rupeum antistitem epistola ex Gallico Nicolai Abstemii [!] Pratelli*, 52 vers, traduction de l'Épître 2 de Boileau « à M. l'abbé des Roches »

*Cantor lacrymas eliciens*, 18 vers, conte

(*Θοῆνος ἐπὶ τῷ Λεοβίασ στρουθῶ*, 18 vers, imitation en grec de Catulle 3)

*Atramentum*, 116 vers, conte

*Parodia ad Phaselum Catullianum*, 27 vers, imitation de Catulle 4

*Ancilla sagax*, 153 vers, conte

*Lusor*, 26 vers, conte

*Vir personatus*, 8 vers, conte

*Vexillarius et mercator*, 22 vers, conte

*Lycoris et Alcon*, 14 vers, conte

*Gryps*, 50 vers, conte

*Ad Galatiam*, 12 vers, épigramme

*Problema*, 15 vers, facétie

*Sacerdos et ancilla*, 19 vers, conte

- Nasus prebensus*, 30 vers, conte  
*Crepitus multatus*, 22 vers, conte  
*Annulus Philetæ*, 26 vers, conte  
*Pansa Romanus*, 26 vers, conte  
*Famulus fortunatus*, 23 vers, conte  
*Vxor coclitis*, 24 vers, conte  
*Ancilla heræ praelata*, 6 vers, conte  
*Lycus et Melaenis*, 15 vers, conte  
*Nova nupta*, 11 vers, conte  
*Alia*, 28 vers, conte  
*Vido et Imperia*, 37 vers, conte  
*Monachi bona fides*, 18 vers, conte  
*Cancer*, 65 vers, conte [cf. *Le Moyen de parvenir*, chap. 49]  
*Osculum pacis*, 33 vers, conte  
*Monachæ San-Julianæ*, 43 vers, conte  
*Robinus et Tita*, 92 vers, conte  
*Bernardi Monetæ Tumulus*, 14 vers, épitaphe